SI-19-MC 14- le 7 juillet 2004

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA REFORME DE L'ETAT

DIRECTION GENERALE
DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA PREVISION
ET DE LA MAITRISE DES EFFECTIFS

2004-499 DU 30 DECEMBRE 2004

Décret n°_____/MFPRE/DGFP/DPME/SR-038H portant engagement de certains candidats en qualité de médecin contractuel en tête : monsieur **MANVOURI Luc**.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

VISAS : Vu la constitution ;

Vu la loi n° 021-89 du 14 novembre1989, portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu la convention collective du 1er septembre 1960, applicable aux agents contractuels et auxiliaires de la fonction publique ;

Vu le décret n° 90-522 du 14 septembre 1990, portant abrogation de certaines dispositions attribuant des avantages catégoriels dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 91-049 du 5 mars 1991, fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat ;

Vu le décret n° 98-187 du 18 juin 1998, portant délégation de pouvoir au ministre de la fonction publique et des réformes administratives ;

Vu le décret n° 2002-341 du 18 août 2002 tel que rectifié par les décrets n°s 2002-364 du 18 novembre 2002 et 2003-94 du 7 juillet 2003, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu les dossiers de candidature constitués par les intéressés;

DECRETE :

Article 1er : Les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme d'Etat de docteur en médecine, obtenu à l'université Marien NGOUABI, sont engagés pour une durée indéterminée en qualité de médecin contractuel de 1ère classe, 1er échelon, classés dans la catégorie I, échelle 1, indice 850 et mis à la disposition du ministère de la santé et de la population ;

- MANVOURI Luc, né le 11 juillet 1966 à Jacob ;
- BELLE Patricia Céline, née le 28 juillet 1963 à Brazzaville ;
- GANDO COCLEY Nicole, né le 15 septembre 1963 à Brazzaville ;
- TCHISSAMBOU Ghislaine Christie, née le 14 mai 1967 à Pointe-Noire;
- BANSIMBA Théophile, né le 20 avril 1965 à Linzolo ;
- NDOLO MPIKA Alain Blaise, né le 23 septembre 1967 à Brazzaville ;
- N'DJOBO MAMADOUD Ildevert Cyriaque, né le 10 juillet 1967 à Zanaga ;
- MPANGUELE Jacques, né le 25 septembre 1967 à Ewo ;
- IKIESSIBA Célestin Bernadin, né le 24 septembre 1963 à Brazzaville ;

Article 2 : La période d'essai est fixée à quatre (4) mois.

Article 3 : Les intéressés bénéficieront pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1er septembre 1960.

Article 4 : Le présent décret qui prendra effet à compter des dates effectives de prise de service des intéressés, sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 30 Décembre 2004

2004-499

Denis SASSOU N'GUESSO

Par le Président de la République

Le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat

Gabriel ENTCHA-EBIA

Le ministre de l'économie, des finances et du budget

Rigobert Roger ANDELY

Le ministre de la santé et de la population

Alain MOKA

AMPLIATIONS

DGFP-DPME	3
MFPRE-SST	3
DGB	3
DGCF	2
MSP	2
DGS	9
DOSSIERS	27
INTERESSES	9
SGG-BC	2/60